

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1301)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF199

présenté par
Mme Jacquier-Laforge, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« décrit »,

le mot :

« prévu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.